

Motion sur l'abstention de la FSU (demandée par le SNES) au CTPM du 28 mai 2009

La CA académique du SNES Orléans-Tours désapprouve le choix fait par les représentants du SNES, au CTPM du 28 mai, d'un vote en abstention de la délégation FSU sur les décrets statutaires concernant les certifiés/agrégés et CPE.

Les congressistes d'Orléans-Tours ont contribué à l'élaboration des **mandats votés au Congrès national de Perpignan sur la formation et le recrutement des enseignants, CPE et CO-Psy**. A la lecture des décrets ministériels présentés le 28 mai, même après les ajouts limités obtenus par le SNES, nous n'y voyons nullement une réponse satisfaisante à ces mandats, qui exigent non pas seulement un recrutement au niveau du master, mais « **une réforme conforme aux demandes du SNES et conduisant à l'élévation du niveau de recrutement** ».

Des décrets qui entérinent le niveau master désormais exigé, sans les garanties préalables que sont notamment les prérecrutements, l'articulation master/concours (concours après l'obtention du master), l'année de stage comme « véritable année de formation » rémunérée, et la préservation des IUFM, ne peuvent que renvoyer aux dangers de la réforme initiale, dont nos mandats de congrès demandaient l'abandon.

La CA académique d'Orléans-Tours regrette vivement que les S3 n'aient pas été consultés, même en urgence, sur ces projets de décrets publiés le 19 mai, alors que les débats et les décisions du congrès de Perpignan rendaient nécessaire une telle consultation.

Par ailleurs, le choix de cette abstention pose la **question de la stratégie syndicale du SNES** à plusieurs niveaux :

- Face à des gouvernements dont la politique antisociale sévit depuis des années, et se poursuit malgré la crise, **ces décrets constituent-ils une avancée pour le service public d'éducation ?** Si le simple recrutement au niveau master permet au gouvernement d'économiser encore des postes sur le dos des futurs stagiaires et des formateurs IUFM, si les seuls personnels « revalorisés » sont les nouveaux recrutés – avec cependant une année de salaire en moins -, qu'auront gagné, globalement, personnels et élèves ? Or, ce risque n'est nullement à écarter, et **le SNES ne peut assimiler de vagues promesses ministérielles à des victoires syndicales.**
- **Au sein de la FSU**, il est légitime que chaque syndicat puisse faire valoir ses propres mandats correspondant à son champ de syndicalisation. Mais, s'agissant de la masterisation, qui traverse tous les niveaux du système éducatif, il était indispensable que le travail intersyndical effectué soit porté à la connaissance des syndiqués, et permette d'aboutir, afin qu'au moment du vote, la position de la FSU n'apparaisse pas comme éclatée entre ses 5 syndicats concernés. **Comment appeler à l'unité dans les mobilisations, si la FSU se présente elle-même comme divisée sur un sujet de bataille commun tel que celui-là ?** L'émotion suscitée par cette abstention aura au moins eu le mérite de mettre dans les mains des syndiqués les éléments du débat en cours au sein de la FSU. Mais cette communication paraît pour le moins tardive.
- Enfin, le secrétariat général affirme que **les quelques « reculs » arrachés par le SNES seraient le résultat du rapport de forces**. Mais contre le projet Darcos sur la masterisation, le principal rapport de forces construit a été celui de la communauté universitaire. Durant les 4 mois de lutte, dans le Supérieur, à quel moment (en dehors des journées interprofessionnelles de janvier et de mars) le SNES a-t-il appelé nationalement les personnels du Secondaire à converger pour renforcer le poids de ces mobilisations ? Pour les militants de S2 et de SD-FSU, engagés dans des actions de soutien auprès des « obstinés » des universités, souvent aux côtés de camarades du SNESup et d'étudiants, le travail fédéral et intersyndical risque de se trouver fragilisé par cette abstention ressentie comme un renoncement à la lutte contre le projet Darcos.

En conséquence, la CA académique du SNES Orléans-Tours demande que, tirant les leçons des effets de cette position d'abstention, le SNES national appelle la FSU à voter contre les décrets sur la masterisation au CSFPE du 12 juin 2009.

Texte adopté : 27 POUR, 1 ABSTENTION